

M. François CALVET appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur sur la menace de disparition des MNS-CRS sur les plages pendant les périodes estivales.

Pour mémoire, depuis la mise en place, en 1958, de ce dispositif, ce sont des milliers d'interventions de sauvetage, de vies sauvées, d'interventions de police et autant de jeunes sauveteurs qui ont été formés.

Ainsi, les MNS-CRS assurent le respect des règles nécessaires à la bonne conduite des citoyens et à leur tranquillité pendant ces périodes de congés là où de nombreuses communes de notre littoral voit sa population multipliée considérablement.

A ce jour, seules 62 communes seulement ont conservé cette présence policière auprès de ses baigneurs.

Les MNS-CRS ont démontré à maintes reprises leur efficacité. Nous connaissons et apprécions leur professionnalisme, car en plus de leurs qualifications de maîtres-nageurs sauveteurs, ils sont habilités à assurer toutes les missions de maintien de l'ordre.

Ils sont donc un gage de qualité pour nos plages auquel les populations locales et les touristes sont très sensibles.

La suppression de ce dispositif, indispensable à la sécurité de tous, serait un non-sens.

C'est la raison pour laquelle, il lui demande si le maintien du dispositif MNS-CRS est prévu.